

Rachat d'actions nominatives propres



TEMENOS AG, Grand-Lancy

Le Conseil d'administration de TEMENOS AG, Esplanade de Pont-Rouge 9C, 1212 Grand-Lancy («TEMENOS» ou la «Société»), a approuvé le rachat d'actions nominatives propres actuellement d'une valeur nominale de CHF 5.00 chacune (les «Actions nominatives») jusqu'à une valeur d'acquisition maximale de CHF 100 millions, jusqu'au 26 février 2027 au plus tard (le «Programme de rachat»). Les actions nominatives rachetées seront utilisées à des fins commerciales générales, notamment dans le cadre de programmes de participation des employés et/ou pour financer d'éventuelles acquisitions.

À titre d'illustration, le volume de rachat d'un montant maximal de CHF 100 millions, sur la base du cours de clôture des actions nominatives de TEMENOS à la SIX Swiss Exchange le 11 août 2026 de CHF 71.55 représente env. 1.40 million d'actions nominatives ou env. 2.04% du capital-actions et des droits de vote actuels de TEMENOS.

Le programme de rachat d'actions est exonéré de l'application des règles ordinaires en matière d'offres publiques d'acquisition sur la base du chapitre 6.1 de la Circulaire COPA n°1 de la Commission des OPA du 27 juin 2013 (état au 1er janvier 2016) et concerne un maximum de 6'859'075 actions nominatives, correspondant à un maximum de 10% du capital-actions actuellement inscrit au registre du commerce et des droits de vote de TEMENOS (le capital-actions actuellement inscrit au registre du commerce s'élève à CHF 342'953'795.00 et est divisé en 68'590'759 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5.00 chacune).

Les actions nominatives de TEMENOS sont cotées selon l'International Reporting Standard de la SIX Swiss Exchange.

Durée du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions durera du 13 août 2026 au 26 février 2027 au plus tard. TEMENOS se réserve le droit de terminer à tout moment le programme de rachat d'actions et n'a aucune obligation de racheter des actions nominatives propres dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Volume de rachat journalier maximal

Le volume journalier maximal des rachats déterminé conformément à l'article 123 al. 1 let. c de l'Ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers (OIMF) sera publié sur le site internet de TEMENOS suivant:
<https://www.temenos.com/about-us/investor-relations/share-buyback/>

Publication des transactions

TEMENOS communiquera en permanence sur les transactions effectuées dans le cadre et en dehors du programme de rachat d'actions sur son site internet à l'adresse suivante:
<https://www.temenos.com/about-us/investor-relations/share-buyback/>

Informations non publiées

TEMENOS confirme ne disposer d'aucune information non publiée à la date de cette annonce constituant un fait susceptible d'influencer le cours de ses actions nominatives selon les dispositions de la SIX Exchange Regulation AG sur la publicité événementielle et devant être publiée.

Actions propres

Au 11 août 2026, TEMENOS détenait directement ou indirectement 252'668 actions nominatives, correspondant à 0.37% du capital-actions actuellement inscrit au registre du commerce et des droits de vote.

Actionnaires détenant plus de 3% des droits de vote

Sur la base des déclarations de participations de la SIX Exchange Regulation AG publiées jusqu'au 11 août 2026, les actionnaires suivants détiennent 3% ou plus des droits de vote de TEMENOS (Base de calcul: capital-actions enregistré actuellement au registre du commerce):

- Martin et Rosmarie Ebner (détenteur direct: Patinex AG, Wilen, Suisse)	25.105% *)	28 mai 2026
- BNP PARIBAS SA (détenteurs directs: BNP PARIBAS Financial Markets, Paris, FR, BNP PARIBAS Cardif, PARIS, FR)	11.741% *)	2 juin 2026
- UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle, Suisse;	7.983% *)	30 avril 2024
- BlackRock, Inc., New York, États-Unis	3.876% *)	3 juin 2026
- FIL Limited, Pembroke, Bermudes (détenteur direct: Fidelity Active Strategy SICAV, Luxembourg, Luxembourg)	3.615% *)	14 mai 2024
- JPMorgan Chase & Co., New York, États-Unis	3.187% *)	11 mars 2026

Source: SIX Exchange Regulation AG

*) Inclut les actions nominatives, les prêts de valeurs mobilières et opérations analogues avec des actions nominatives ainsi que les droits de vote pouvant être exercés librement

TEMENOS n'a pas connaissance des intentions des actionnaires ci-dessus quant à une éventuelle vente de leurs actions nominatives dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Droits de timbre et taxes

La vente d'actions nominatives sur la ligne de négoce ordinaire est soumise au droit de timbre de négociation pour les actionnaires qui vendent leurs titres. En outre, les émoluments de la SIX Swiss Exchange AG sont dus.

Banque mandatée

TEMENOS a mandaté UBS AG pour le programme de rachat.

Convention de délégation

TEMENOS et UBS AG ont conclu une convention de délégation conformément à l'article 124 al. 2 let. a et al. 3 OIMF en vertu de laquelle UBS AG effectue indépendamment les rachats en conformité avec des paramètres prédéfinis. Cependant, TEMENOS a le droit à tout moment de révoquer cette convention de délégation sans donner de raisons ou d'en changer les paramètres conformément à l'article 124 al. 3 OIMF et autres dispositions applicables.

Droit applicable / for judiciaire

Droit suisse / Zurich est le for exclusif.

Numéro de valeur, ISIN et symbole Ticker

Actions nominatives TEMENOS AG
d'une valeur nominale de CHF 5.00

1.245.391 CH0012453913 TEMN

Lieu et date

Grand-Lancy, 12 août 2026

Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin).

This offer is not made in the United States of America and/or to U.S. persons and may be accepted only by Non-U.S. persons and outside the United States of America. Offering materials with respect to this offer must not be distributed in or sent to the United States of America and must not be used for the purpose of solicitation of an offer to purchase or sell any securities in the United States of America.

